



CONSEIL GENERAL

Washington, les 12 - 14 décembre 2007

Point 15 de l'ordre du jour

Divers

(d) Résolution sur la Birmanie

Le Conseil général, réuni lors de sa 3^e session à Washington DC, du 12 au 14 décembre 2007,

RAPPELANT la brutale répression par le régime militaire birman à l'encontre des manifestations pacifiques en septembre et octobre 2007, qui s'est soldée par des dizaines de morts, plusieurs centaines de blessés et la détention de milliers de personnes innocentes;

CONDAMNANT la répression continue et brutale par la junte birmane à l'encontre de la population de la Birmanie, notamment les assassinats, les tortures, les agressions physiques incluant des viols, le recours massif au travail forcé, les emprisonnements et d'autres formes extrêmes de violence et d'intimidation, ainsi que sa dénégation totale de la liberté syndicale;

SALUANT le courage et l'engagement du mouvement démocratique birman, notamment de la Federation of Trade Unions – Burma (FTUB), Organisation associée à la CSI;

SE FELICITANT du soutien international massif apporté au mouvement démocratique birman, notamment les mobilisations et d'autres actions organisées par les affiliées de la CSI et les Fédérations syndicales internationales dans le monde entier;

PRENANT NOTE que la junte exerce un contrôle complet sur l'économie de la Birmanie, qu'elle utilise pour s'enrichir et perpétuer son pouvoir contre la volonté de ses citoyens, dont des millions sont actuellement au bord de la famine comme résultat direct des politiques et des actions de la junte;

RECONNAISSANT que plusieurs pays ainsi que l'Union européenne ont imposé des sanctions économiques et politiques sur la Birmanie, en vue d'exercer une pression sur le régime, mais que celles-ci n'incluent

pas certains secteurs économiques clefs, en particulier les finances et les banques ainsi que le pétrole et le gaz, qui constituent le pilier de la capacité de la junte à poursuivre son régime répressif;

- SALUANT la récente nomination par l'UE du Dr. P. Fassino comme Envoyé spécial pour la Birmanie, de même que les efforts déployés par le Prof. I. Gambari, Conseiller spécial pour la Birmanie du Secrétaire général de l'ONU et par le Prof. S. Pinheiro, Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Birmanie;
- DEPLORANT le refus de certains membres du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres gouvernements de soutenir l'application de sanctions multilatérales globales à l'encontre du régime birman; et
- CONDAMNANT les pays qui soutiennent et promeuvent des liens économiques avec la Birmanie, ainsi que les entreprises qui poursuivent leurs relations commerciales en Birmanie ou établies avec ce pays;
- APPELLE tous les gouvernements à soutenir pleinement l'introduction et la mise en œuvre urgentes, à travers les Nations unies et des organisations régionales, de sanctions politiques, économiques et financières multilatérales d'ensemble à l'encontre du régime birman;
- SOUTIENT les actions menées jusqu'à présent par l'OIT en vue de contraindre le régime militaire birman à cesser de recourir de manière massive au travail forcé;
- INSISTE pour que toutes les compagnies entretenant des relations commerciales avec la Birmanie suivent l'exemple des entreprises qui ont répondu aux appels lancés par la CSI et d'autres organisations, et mettent immédiatement un terme à ces relations;
- SOULIGNE l'importance, à cet égard, de la Base de Données de la CSI sur la Birmanie, reprenant les compagnies qui entretiennent des relations d'affaires avec la Birmanie, ainsi que des actions menées dans le cadre de la Campagne d'Actionnaires du Comité sur le Capital des Travailleurs de Global Unions;
- EXHORTE toutes les affiliées de la CSI et les Fédérations syndicales internationales à maintenir la plus grande pression sur les gouvernements et les entreprises afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus;
- ENJOINT les affiliées de soutenir les actions des fonds de pension, notamment en retirant leurs investissements, en élaborant des résolutions d'actionnaires et en utilisant d'autres moyens pour veiller à ce que les entreprises mettent un terme à leurs relations commerciales avec la Birmanie;
- S'ENGAGE à garantir le soutien continu et total du mouvement syndical international à la FTUB et au mouvement démocratique birman; et

CHARGE

le secrétaire général de continuer de coordonner ce soutien, moyennant l'examen urgent et la mise en œuvre effective de tous les moyens de pression disponibles sur les plans économique, politique et juridique par rapport à la junte birmane, notamment le renvoi possible à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale, conformément à la Déclaration finale de la Conférence de la CSI sur la démocratie pour la Birmanie (Katmandou, Népal, avril 2007) et les positions adoptées par le Groupe des travailleurs de l'Organisation internationale du travail.

HTUR/TN-JK/MM – Le 5 décembre 2007